

## Truites : Avant l'heure c'est pas l'heure mais ....

Quand l'attente de l'ouverture est trop longue des solutions existent



Truites : Avant l'heure c'est pas l'heure mais ....

« L'ouverture » de la pêche de la truite est toujours un moment particulier. Attendue par tous, elle cumule une forte fréquentation et des conditions de pêche rarement très favorables. Une stratégie adaptée est donc plus que jamais de rigueur pour tenter de sortir son épingle du jeu. Pour bien vous préparer ou tout simplement pour écourter au plus vite cette longue période d'attente fébrile une solution existe :

Certaines AAPPMA du département ouvrent des parcours spécifiques truites **avant l'ouverture officielle !**

Moyennant l'achat de la carte de pêche et, parfois, un paiement supplémentaire à effectuer sur place, il est possible de passer une journée de pêche à la truite en famille sur les territoires de quatre AAPPMA.

- **L'AAPPMA d'Auch** ouvre un parcours truite **gratuit** sur le lac d'Auch-Lamothe. Entre le 12 février et le 12 mars, 3 déversements de 100kg de truites arc-en-ciel seront réalisés. La pêche est ouverte tous les jours, mais les pêcheurs sont limités à 2 cannes.

- **L'AAPPMA de Mirande** ouvre un parcours sur un lac privé de Saint-Médard. L'entrée est à 10€ par jour et par pêcheur (ou 5€ pour les moins de 16 ans). La pêche est autorisée uniquement les week-ends de 8h à 18h, et est réservée aux moins de 16 ans les mercredis de 14h à 18h. Attention, une réglementation spécifique est mise en place pour l'occasion. La pêche est limitée à canne par pêcheur. Les adultes peuvent capturer 8 truites par jour, et les moins de 16 ans peuvent en ramener 4 seulement. Pour plus de renseignements sur l'accès au lac, merci de contacter M.Loubet, président de l'AAPPMA (06 22 25 88 51)

- **L'AAPPMA de Plaisance** ouvre un parcours pour le week-end du 13 février sur le lac de Préchac-Sur-Adour. L'entrée est à 6€ pour les 6-12 ans, 10€ la journée pour les adultes ou 15€ pour le week-end. La pêche est autorisée de 8h à 18h.

- **L'AAPPMA d'Eauze** ouvre un parcours sur le lac de Pouy 1. Gratuit, il sera accessible à tous uniquement les week-ends entre le 27 février et le 24 avril.

A noter que les AAPPMA de Vic-Fezensac et Mauvezin ne pourront pas ouvrir leur parcours arc-en-ciel traditionnel cette année.